

Chère et cher collègue, **Pourquoi se syndiquer au SNFOLC Créteil dès cette rentrée de septembre 2023 ?**

Le SNFOLC Créteil est composé de 3 syndicats départementaux (77, 93, 94) qui regroupent des professeurs, CPE, AESH, AED, PSY-EN, personnels de laboratoire qui travaillent dans les collèges et lycées généraux et techniques de l'académie de Créteil. Fédérés au sein de la FNEC-FP-FO (qui regroupe en particulier tous les syndicats de l'éducation nationale) et de la confédération (La CGT-FO, par nature interprofessionnelle), ces trois syndicats sont attachés au respect des mandats définis par les syndiqués eux-mêmes au sein de leurs instances régulièrement réunies. Ils coordonnent leur action dans le cadre du SNFOLC Créteil, face à l'employeur qu'est le Rectorat de Créteil.

Le SNFOLC Créteil, un outil de défense des droits individuels !

C'est bien souvent la première raison qui vous amène à nous contacter : vous souhaitez faire un recours suite à votre rendez-vous de carrière ? Vous avez besoin d'aide pour un reclassement ou une affectation ? Vous avez un problème de paye ? De promotion ? D'emploi du temps ? De titularisation ? D'accès au CDI ? Vous cherchez à obtenir un CLM, un CLD, un poste adapté ? Vous êtes convoqué(e) par votre chef d'établissement ou par le rectorat ?

Grâce à notre représentativité acquise lors des élections professionnelles de 2022 (notre fédération est la 2^{ème} de l'académie avec 3 élus sur 10 au CSA), nous pouvons intervenir pour votre défense à tous les niveaux (établissement, Dsden, rectorat...). **Un collègue qui nous mandate en se syndiquant n'est pas assuré du résultat**, qui relève des prérogatives de notre hiérarchie... **mais il a la garantie que nous le défendrons par tous les moyens possibles pour faire valoir ses droits ou pour qu'il obtienne satisfaction à ses demandes.**

Le SNFOLC Créteil, un outil de défense des revendications collectives dans les établissements !

Vous constatez des conditions de rentrée inacceptables et vous vous demandez comment s'organiser pour faire valoir vos revendications ? Le chef d'établissement vous apprend à la rentrée que l'armée cherche à s'introduire dans votre établissement via par exemple le SNU ?

Nous pouvons vous aider, en organisant des heures d'informations syndicales (sur le temps de travail) ou en y participant, en vous conseillant à partir de notre expérience, sur toutes les questions pratiques qui se posent : comment agir ? à qui écrire ? sous quelle forme, pétition ou lettre ? signée par qui ?

Il ne suffit pas bien sûr de formuler les revendications pour obtenir gain de cause. Mais si les collègues de Zay-Bondy par exemple n'avaient pas exigé collectivement et avec insistance la création d'une classe de 4^e l'an dernier, ils ne l'auraient pas obtenue début juillet 2023... Si ceux de Jaurès-Montreuil n'avaient pas exigé le retrait immédiat de la convention autorisant la marine nationale à venir recruter les élèves dans leur lycée, la rentrée 2023 aurait été organisée avec, côte-à-côte, le proviseur et un officier recruteur !

Notre syndicat est attaché à la démocratie ouvrière : qui d'autres que les collègues réunis en assemblée générale avec leurs syndicats dans leurs établissements seraient plus légitimes pour établir leurs revendications et définir les moyens d'action pour les faire aboutir ?

Notre syndicat peut vous aider à construire le rapport de force auprès du DASEN ou du Recteur nécessaire pour obtenir satisfaction sur ces revendications.

Notre orientation est claire : nous refusons de nous laisser enfermer dans la logique de l'enveloppe fermée (DHG par exemple), instrument de la division entre collègues. Chaque revendication est légitime et il n'y a pas lieu d'opposer les unes aux autres comme l'exigent les autorités administratives qui nous demandent constamment de « faire des choix » ou des « projets ». On ne nous fera pas choisir entre une heure de latin et un dédoublement en langues ou en sciences : nous voulons les deux ! Surtout que de l'argent, il y en a, en témoigne la loi de programmation militaire de 413 milliards d'euros, en hausse de 40%, votée cet été.



Le SNFOLC Créteil, un outil de défense de nos statuts nationaux et de l'école publique !

Pour le ministre, le pacte est censé revaloriser le salaire des enseignants et améliorer les remplacements.

Il n'en est rien ! Les « remplacements » via le pacte n'en seront pas puisque les disciplines ne seront pas respectées, un collègue d'anglais pouvant « remplacer » un collègue de maths. Et il est faux de parler de revalorisation, l'indemnité correspondant en effet à un travail supplémentaire, déréglé, annualisé, dont les obligations seront contractualisées au niveau de l'établissement dans des « lettres de mission » !

Nous exigeons le retrait de ce pacte, le recrutement massif d'enseignants remplaçants pour que chaque heure de cours soit respectée, et une vraie augmentation générale des traitements par l'augmentation du point d'indice de 27,5% pour combler le déficit de pouvoir d'achat depuis 2000.

Nous revendiquons la défense de l'école publique dont le centre est la transmission de connaissances disciplinaires et la préparation de diplômes nationaux. Nous revendiquons ainsi l'abrogation du contrôle continu au baccalauréat, le retour à des épreuves nationales, terminales, anonymes, l'abrogation de Parcoursup et de la sélection à l'entrée à l'université. Nous exigeons le rétablissement de la technologie en 6^e.

Le SNFOLC Créteil, un outil de lutte contre la précarité !

Combattre la précarité, c'est dans l'immédiat combattre l'utilisation des contrats courts, des temps partiels imposés. C'est exiger que les Aed soient tous recrutés sur des contrats d'un an comme le stipule le rectorat, c'est appuyer tous les recours contre des affectations impossibles d'enseignants contractuels ou TZR, c'est exiger la suppression des PIAL pour les AESH et la garantie de ne pas les affecter sur plusieurs établissements.

FO, l'outil interprofessionnel de défense des acquis collectifs !

Retraite, sécurité sociale, hôpitaux, services publics, statuts, conventions collectives, école publique... toutes ces conquêtes ouvrières sont aujourd'hui menacées. Leur défense passe par l'union des salariés de tous les secteurs professionnels, qu'ils soient du public ou du privé. **C'est pourquoi nous cherchons à agir au sein de la confédération Force Ouvrière, dans un cadre interprofessionnel, et, dès lors qu'il y a accord sur les revendications, dans un cadre unitaire.** C'est par exemple dans ce cadre que nous avons combattu au 1^{er} semestre 2023 pour imposer le retrait de la

Nous exigeons le droit pour tous les enfants en situation de handicap de disposer d'une AESH sur toutes les heures notifiées par le MDPH, mais aussi le droit pour les élèves en ULIS ou UPE2A d'être comptés parmi les effectifs des classes dites « banales » dans lesquelles ils peuvent être intégrés, car chaque élève compte.

Nous défendons les statuts nationaux contre la logique de « paiement à la tâche » inhérent au pacte ; nous défendons en particulier les obligations réglementaires de services définies nationalement et non pas localement, avec tout l'arbitraire que cela peut impliquer. Nous dénonçons aux collectivités territoriales ou aux associations le droit de décider de nos obligations de service via des dispositifs de déréglementation (cités éducatives, classes d'engagement SNU, etc.).

Nous défendons ainsi la liberté pédagogique individuelle, dans le cadre de programmes et horaires nationaux, contre les « projets pédagogiques locaux » imposés au nom de l'autonomie des établissements.

Défendre nos statuts nationaux, **c'est aussi combattre les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes qui ne cessent de croître avec la déréglementation** (par exemple via l'application du pacte, de PPCR et des rdv de carrière, ou de la part modulable de la prime REP+...).

Combattre la précarité, c'est exiger l'abrogation de la loi de la transformation de la fonction publique qui vise à mettre en place le contrat à la place du statut, c'est exiger la mise en place d'un plan de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent ! C'est exiger la création d'un corps de fonctionnaires d'Etat pour les AESH et les AED !

réforme des retraites. C'est aussi dans ce cadre interprofessionnel que nous agissons contre toute répression, contre toute remise en cause de droit de grève... et que nous revendiquons l'augmentation générale des salaires.



La vraie représentativité, la vraie force de l'outil syndical, c'est celle donnée par ses adhérents qui en fixent les mandats !

Saisissez-vous de l'outil de la revendication !

Adhérez au syndicat de votre département du SNFOLC Créteil !